

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt décembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, DOMERC Valérie, CAUSSADE Carole, MARTINEZ Christine, GALLATO Nathalie et Mrs COTONAT Cyril, ESQUERRA Jean-Michel.

Excusés : Mrs PERES André, GEVAERT Jean-Marie.

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

1) Décisions modificatives

Mr le Maire demande au conseil de valider une décision modificative concernant un transfert de crédits d'article budgétaire de 810€ en investissement et de 1€ en fonctionnement relatif à l'opération de déclassement pour le déplacement du chemin rural n°20 dit de Lasquarrerotes, accord à l'unanimité des membres du conseil.

Mr le Maire demande au conseil de valider une décision modificative concernant un transfert de crédits de l'article budgétaire 618 à l'article 7391171 concernant le dégrèvement de jeunes agriculteurs pour 22 €, accord à l'unanimité des membres du conseil.

2) Adhésion à la Convention de participation en Prévoyance Protection sociale maintien de salaire proposée par le Centre de Gestion du Gers et détermination du montant de participation financière de la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents du conseil municipal que par délibération en date du 12 avril 2019, le conseil municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance maintien de salaires des agents. Au terme de cette mise en concurrence, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis du Comité Technique, a retenu pour ce risque, lors de sa séance du 07 octobre 2019, la MNT. Une convention de participation sera ainsi mise en œuvre à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 6 ans, à laquelle la commune de Ladevèze-Rivière a la possibilité d'adhérer par le biais d'une convention avec le Centre de gestion.

Aussi, les membres du conseil décident d'adhérer à la convention de participation prévoyance proposée par le Centre de Gestion du Gers avec la MNT, décident que la participation financière aux fonctionnaires en activité pour le risque prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2020 sera comme suit : Montant mensuel brut : 5.00€ par agents (équivalent temps plein), et décident l'inscription au budget de l'exercice correspondant, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

3) Désignation du délégué titulaire et délégué suppléant au Syndicat Mixte des Eaux du Pardiac et de l'Arros

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents du conseil municipal que par arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2019, il a été décidé la création du Syndicat Mixte des Eaux du Pardiac Arros (SMEPA) issu de la fusion du SIAEP de Villecomtal sur Arros et du SIAEP de la région de MARCIAC à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour la mise en place du nouveau Comité Syndical au 1^{er} janvier 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant avant le 31 décembre prochain afin de permettre l'installation du Comité Syndical et d'élire le Président et le Bureau en tout début d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme délégués du Syndicat Mixte des Eaux du Pardiac et de l'Arros (SMEPA) à compter du 1^{er} janvier 2020 :

1 délégué titulaire : Mr André PERES

1 délégué suppléant : Mme Valérie DOMERC

4) Eclairage public

Suite à la visite d'entretien du Syndicat d'Energies du Gers (SDEG), il apparait que 2 incidents ont été détectés :

- Croisement RD 14/ maison de Mr Verdier, il est nécessaire de remplacer la cellule qui ne fonctionne plus par une horloge astronomique pour un montant de 676.39€ reste à charge pour la commune le montant de 473.47€ car le SDEG prend en charge 30% du HT.
- Sur le parking un problème de sécurité nécessite l'installation d'un coffret pour mise en conformité pour un montant de 662.28€ reste à charge pour la commune le montant de 463.88€ car le SDEG prend en charge 30% du HT.

Ces travaux seront réalisés en 2020.

5) Point vente électricité de la salle des fêtes 2019

Le montant perçu pour l'année 2019 est de 3445.41€ pour une production de 9676 Kwh.

Mr le maire nous précise que suite à la loi de janvier 2019 les productions inférieures à 36 Kwh sont exonérées de la CFE.

6) Point déploiement fibre optique

Les travaux avancent à partir du répartiteur de Plaisance et sont actuellement jusqu'à l'entrée du village. Fin des travaux prévus en 2021.

7) Sécurisation de la traversée du village

Suite à la vitesse excessive des véhicules qui traversent le village, différentes possibilités sont étudiées pour améliorer la sécurité.

8) Retour visite centre de tri et propositions d'actions

Début novembre Cyril Cotonat, Valérie Domerc et Carole Caussade ont participé à une visite du centre de tri. Tous trois nous disent combien on prend conscience de l'importance du tri et du respect pour les personnes qui travaillent et l'importance des conseils enseignés.

Le conseil réfléchit à la possibilité d'organiser une visite pour les habitants en co-voiturage.

9) Travaux d'isolation des combles des appartements de la commune

Après contact il est prévu une visite technique début janvier. Les travaux énergétiques sont étudiés par rapport aux ressources des locataires aussi un seul appartement peut y prétendre.

10) Retour prix départemental Ville et Village fleuris

Mr le Maire a assisté à la remise des prix, notre commune a été récompensée par un diplôme, un livre sur les plantes et un lot d'une dizaine de plants.

11) Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes Noël 2020, le 24 décembre

Le conseil décide de mettre gratuitement à disposition la salle des fêtes pour l'association « Etre ensemble » le 24 décembre 2020.

12) Point Travaux

- Mr le Maire revient sur l'arasement de la haie de l'église St André, Mme Eliane Duffau reconnaît avoir demandé au SIVOM de Miélan-Marcillac de repasser la haie de ce fait le conseil étudiera la possibilité de planter un couvert sur le tertre.
- Suite à la visite de Mr Da Costa du SIVOM de Miélan-Marcillac le 16 décembre, Mr le Maire fait le point sur les dégradations subis sur les différents chemins. Un nid de poule situé chemin de l'Eglise Vieille a été traité cette semaine.
- Mr le Maire nous demande de valider un devis de 15053.43€ HT pour le reprofilage partiel et revêtement généralisée du chemin de l' Eglise Vieille, travaux qui seront échelonnés sur 3 ans : en 2020 travaux de pelle des fossés et accotements, en 2021 reprofilage et en 2022 goudronnage.
- Pour le chemin d'Espalange Mr Da Costa du SIVOM de Miélan-Marcillac doit nous transmettre un devis de réfection.
- Le passage du point à temps est prévu en mars 2020.

13) Commission Vie du village

- Les vœux 2020 auront lieu le samedi 18 janvier 2020 à 16h00
- Le repas des seniors aura lieu le 15 février 2020

14) Aménagement de la salle des associations

Le mobilier de la salle des associations a été déplacé afin de placer une table d'écolier de 3 places et 1 meuble.

15) Marché de l'énergie avec le Syndicat d'Energies du Gers

Nous sommes en attente du prix proposé par le groupement. Ce prix ne peut pas dépasser 42€. Ils vont proposer un suivi des consommations en ligne courant 2020.

16) Conseil communautaire du 23 décembre 2019

Le cahier des charges a été proposé par le bureau d'études qui travaille sur le PLUi.

Mr Barnadas Mathieu de la Communauté de communes est chargé de travailler à l'élaboration de ce PLUi.

17) AMRF - Retour congrès départemental du 30 novembre

Lors du congrès une secrétaire de mairie a apporté son témoignage accompagné d'un livre concernant la citoyenneté.

18) Retour réunion AMF32 – Violences faites aux femmes

Mr le Maire a participé à la réunion et nous informe des solutions par rapport à ce problème :

il existe 18 logements d'urgence à Auch,

le n° a appelé est **3919**,

Il est possible d'informer le Procureur de la République par mail

Il existe dans chaque gendarmerie un gendarme référent sur cette problématique

Questions diverses

- ✓ Le SIVOM de Miélan-Marcillac est en congés du 21 décembre au 3 janvier 2020
- ✓ Les agents de la commune sont en congés du 23 décembre au 3 janvier 2020
- ✓ La salle des fêtes est mise à disposition du CLAP à titre gracieux le dimanche 8 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Ont signé le registre tous les membres présents.